

grand angle

Jusqu'au 5 avril, la Maison européenne de la photographie, à Paris, présente le travail de Grégoire Korganow consacré aux prisons françaises*. Premier photographe autorisé à travailler « en toute liberté » dans les établissements pénitentiaires grâce à son statut de contrôleur des lieux de privation de liberté, il témoigne, sans voyeurisme, de l'extrême dureté des conditions de détention.

PAR SABINE HARREAU - PHOTOS GRÉGOIRE KORGANOW

PRISONS LIEUX DE MISÈRE

Au 1^{er} janvier 2015, 66 270 personnes étaient incarcérées (96,9 % d'hommes), dans 191 prisons, pour une capacité d'hébergement de 57 841 places. La durée moyenne de détention est d'environ onze mois et demi. Dans certains établissements modernes, pour des raisons de sécurité, les murs d'enceinte sont d'une telle hauteur que le soleil ne pénètre pas dans la cour.

grand angle

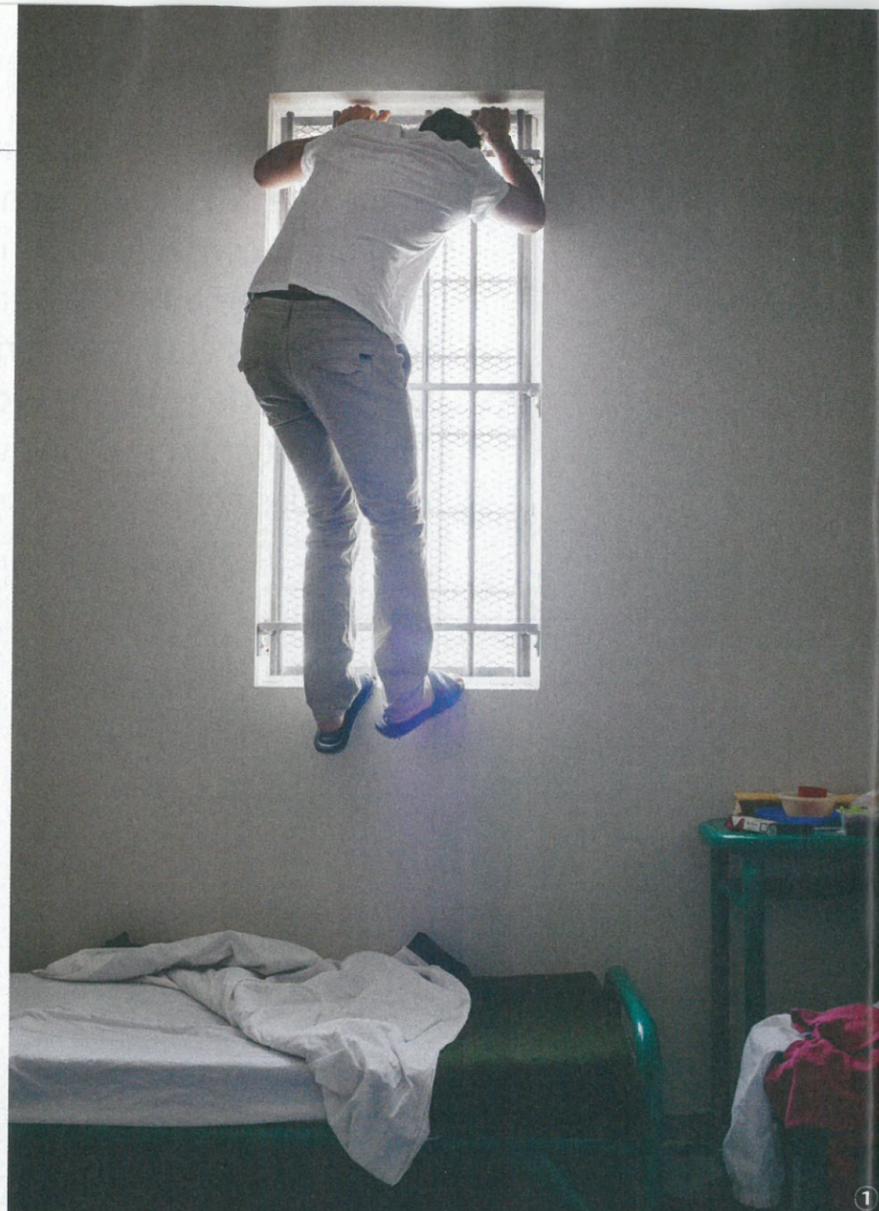
PRISONS, LIEUX DE MISÈRE

1) Les personnes qui ne respectent pas le règlement intérieur s'exposent à des sanctions. Cet homme a été placé dans une cellule disciplinaire, avec seulement un lit, une table et une chaise, scellés au sol. Il peut y rester jusqu'à trente jours, avec une heure de promenade quotidienne. Le détenu se perche à la fenêtre pour apercevoir un peu de ciel.

2) Les téléphones sont installés dans les cours ou dans les étages, leur accès est libre. Les tarifs sont élevés : certains détenus dépensent jusqu'à 200 € par mois en communications téléphoniques pour joindre leurs proches. Malgré leur interdiction, beaucoup de portables circulent dans les prisons. On constate que les liens téléphoniques sont essentiels pour que la sortie se passe bien.

3) Les parloirs se trouvent soit dans une grande pièce, soit dans des boxes individuels, toujours sous surveillance. Les détenus ont droit au maximum à trois visites d'une heure par semaine. Leurs proches ne peuvent leur apporter que du linge. Dans cette salle d'environ 30 m², dans le brouhaha, une quinzaine de détenus font face à leurs visiteurs, qu'ils embrassent parfois, malgré le manque d'intimité.

4) Dans ce grand atelier de confection, les détenus assemblent des vêtements pour l'administration pénitentiaire. Seuls 30 % des détenus travaillent, pour un salaire horaire moyen de 4 €. Le code du travail ne s'applique pas en prison. Dans les maisons d'arrêt (détenus en attente de jugement ou condamnés à de courtes peines), il y a peu de travail possible et peu d'activités. Les personnes emprisonnées sont donc souvent désœuvrées.



grand angle

PRISONS, LIEUX DE MISÈRE

EN PHOTOGRAPHIANT les prisons françaises, Grégoire Korganow voulait décrire plutôt que dénoncer. Il s'est abstenu de photos spectaculaires, cherchant la juste distance avec les détenus.

« Je voulais que le spectateur ait une image réelle de la prison, qu'il ressente ce qu'est la privation de liberté, punition ultime. » Au fil des 100 photos présentées lors de l'exposition (250 dans le livre), le quotidien des prisonniers se déploie, dans les cellules, les cours, les parloirs, les couloirs. Les clichés transmettent une atmosphère angoissante, comme une chape de malheur et de misère : fenêtres grillagées, filets anti-suicides, serviettes étendues tant bien que mal pour sécher, denrées alimentaires empilées sur le coin d'une table, matelas rajouté dans une cellule, et une saleté qui s'invite partout.

L'auteur, parfois au prix de longues discussions, a obtenu l'accord des détenus pour les photographier. Les visages ne sont pas vraiment reconnaissables et les lieux, pour des questions de sécurité, ne sont pas identifiés. Cela rejoint le désir de Grégoire Korganow de composer une œuvre documentaire et pérenne. « Je veux, explique-t-il, que l'on puisse dire dans 30 ans : "Voilà à quoi ressemblaient les prisons au début du XXI^e siècle." Je ne fais pas d'angélisme. Je sais que, parmi les personnes incarcérées, il y a des meurtriers, des trafiquants. » Toutefois, comme beaucoup de ceux qui pénètrent en détention, le photographe n'en est pas ressorti indemne. « Aujourd'hui, je garde en moi une colère froide. La prison, c'est le miroir de l'ombre, de tout ce qui nous fait peur dans la société. Puissent ce livre et cette exposition permettre au public d'avoir de l'empathie pour ces détenus. Même s'ils ne sont pas des saints. » ●

* 5/7 rue de Fourcy, 75004 Paris.
Du mercredi au dimanche,
de 11 heures à 19h45.
Rens. : www.mep-fr.org
Catalogue de l'exposition :
Prisons 67065, Éd. Neus/
Les Belles Lettres, 432 p.; 39,90 €.



1) Les repas, pris en cellule, sont servis sur des plateaux nommés « gamelles ». Les détenus peuvent acheter des produits alimentaires à la cantine. Une majorité d'entre eux mangent exclusivement des aliments halal, qui ne sont pas disponibles dans toutes les prisons.

2) Le sport tient souvent une place essentielle dans la vie des détenus. Elle canalise leur violence et leur offre une échappatoire. Le corps est un espace de liberté. Le muscler, le tatouer est une façon d'en être le maître dans un lieu où les détenus ne contrôlent rien.

3) Ces trois hommes sont incarcérés dans 9 m². En janvier 2014, 1006 détenus dormaient sur un matelas posé à même le sol. La surpopulation touche exclusivement les maisons d'arrêt. En principe, il est interdit d'afficher des posters, sauf dans un espace réservé.

4) Cet homme s'est fait passer à tabac dans la cour, zone de non-droit où les surveillants ne pénètrent pas. Pour lui, c'est une double peine, car il est placé à l'isolement dans une cellule, avant d'être transféré dans un autre bâtiment ou un autre établissement.

